

## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 26 septembre à Fossé GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

### Etaient présents :

#### Collège public (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	Claudette BOURGUEIL
	Michel DARNIS
Eliane GENUIT	
Gilles CLEMENT	Pascal MAUNY
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Michel CONTOUR	François BREUZIN
Marc FESNEAU	

#### Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Marie WACQUEZ
Laurent CHERRIER	Vincent ALDEBERT
Marie-Hélène MILLET	Annette DOIRE
Daniel BESNARD	
Chantal TROTIGNON	Philippe BEAUJOUAN
	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

**Autres personnes présentes :** Kathleen DREUX et Charline URVOY.

**Etaient excusés :** Patricia HANNON, Jean-Jacques MOREAU, Jean-Paul BOIRON, Pascal GERMOND, Lolita VOISIN, Joel MARQUET, Maryline THUAULT, Charles FOURNIER, Alexandra CHERIFI, Séverine QUILLET, Christophe DEGRUELLE et Xavier LAURIERE.

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 14 membres votants dont 7 du collège public et 7 du collège privé.

### Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et présente l'ordre du jour. Le premier point est consacré à l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER et à la manière de conduire ce travail sur le territoire. Michel CONTOUR rappelle qu'il s'agit de dresser un bilan de ce qui a été fait depuis 3 ans tout en préparant la fin de la programmation.

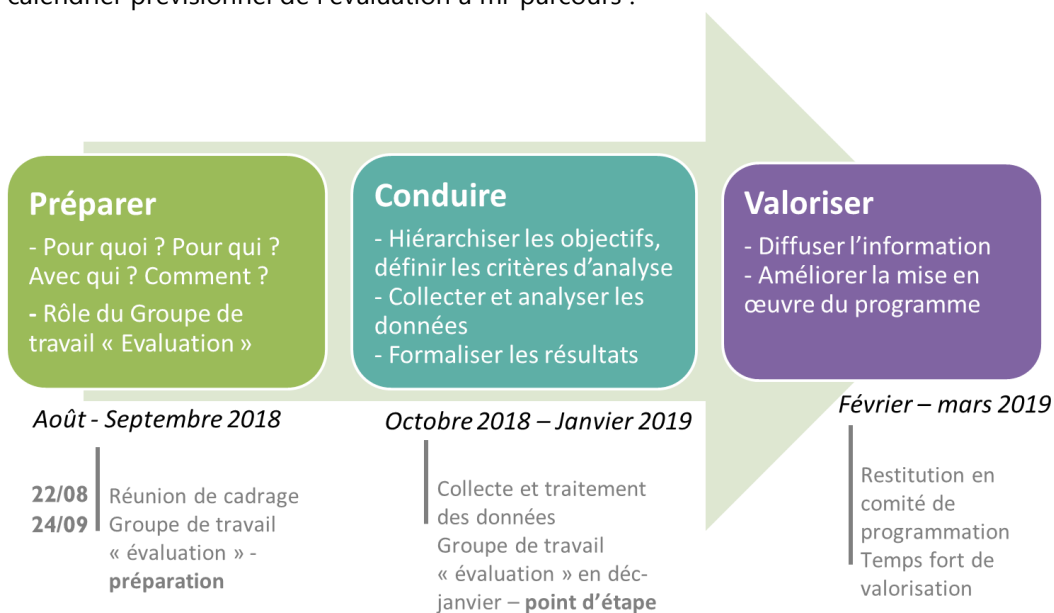
### Retour sur le groupe de travail Evaluation

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, présente une restitution des échanges du groupe de travail qui s'est réuni le 24 septembre. Parmi les principaux points à évaluer, ont été abordés :

- l'**efficacité du programme** et ses impacts sur le territoire (études de cas approfondies de plusieurs projets)
- le processus de **sélection des projets** (utilisation de la grille d'analyse)
- l'**accessibilité du programme** à tout type de porteur de projet (constat de la difficulté à toucher les acteurs privés : méconnaissance, lourdeur administrative, contraintes financières)
- l'**animation du GAL**
- la **capacité** du programme à  **fédérer** les acteurs locaux (à l'échelle du projet et à l'échelle du GAL)
- la **cohérence des projets** par rapport à la stratégie du territoire

Les membres du comité de programmation et des groupes techniques ainsi que les bénéficiaires seront sollicités sur la fin d'année 2018 pour collecter leur ressenti sur le programme et sa mise en œuvre sur le territoire.

Ci-dessous, le calendrier prévisionnel de l'évaluation à mi-parcours :



### Consommation de la maquette FEADER

A ce jour, 31 dossiers ont été validés par le comité de programmation, dont 16 conventionnés et 6 payés. 685 650 € de FEADER ont ainsi été réservés, soit **53% de la maquette**.

Il est rappelé au comité que les dossiers sont soumis à validation **pour « accord de principe »** lorsque, faute d'être complets, ils n'ont pas encore été instruits par les services de la DDT. L'accord de principe permet au maître d'ouvrage de démarrer son projet en attendant de réunir les pièces manquantes (décision des autres financeurs publics, justificatifs des dépenses prévisionnelles...)

Le comité est informé de **l'abandon du projet de création d'une Association en Mouvement vers des Alternatives Culturelles (AMAC)** par la Compagnie Jean et Faustin. La principale raison tient à la prise de risque financière que ce projet constituait pour l'association et à la crainte de passer davantage de temps sur la recherche de financements plutôt que sur la mise en œuvre concrète du projet.

### Validation au réel de dossiers de demande de subvention

5 dossiers, validés pour accord de principe lors de précédents comités, sont mis au vote pour une validation définitive. Après que les représentants des maîtrises d'ouvrage concernées aient quitté la salle lors de la validation de leur projet, **le comité de programmation vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux projets listés dans le tableau ci-dessous.**

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe (en €)	Date CP	Note obtenue	Montant à valider (en €)
Atelier partagé des métiers de la mode et du textile	Chambre de métiers et de l'artisanat	112 492,30	30 000	19/06/17	19.6/24	30 000
Animation – gestion LEADER 2018	Pays des Châteaux	39 200,76	/	/	/	31 360,60
Comice agricole de Candé sur Beuvron	Chambre d'agriculture	13 907,14	8 900	30/05/18	18/24	8 900,57

Mettre en valeur le patrimoine et l'identité de la petite Beauce	Communauté de communes Beauce Val de Loire	70 342,29	30 000	01/03/17	20/24	<b>30 000</b>
Développement et promotion de l'écomobilité	Ville de Mer	19 353,71	15 125,30	30/05/18	19/24	<b>15 482,96</b>

## Présentation d'un nouveau dossier de demande de subvention

Un **groupe technique** a eu lieu le 5 juillet dernier **sur les thématiques du tourisme et du patrimoine**. L'un des deux projets ayant été présenté ne sera pas proposé au vote ce soir. Il s'agit du projet de mise en valeur du site des Sablonnières, en forêt de Blois, porté par l'association Vallée de la Cisse. Malgré un retour favorable du groupe technique, des différences entre le porteur de projet et l'ONF rendent impossible la concrétisation du projet, ce que regrette Michel CONTOUR.

## Réhabilitation d'un bateau de Loire en résidence d'artistes aux Doves d'Onzain

Sébastien GRESSE présente le projet. Celui-ci consiste à **restaurer et réhabiliter un bateau de Loire en résidences d'artistes, sur les Doves, à Onzain**. Le projet est porté par l'association **Les Arts d'Hélion** qui entamera l'année prochaine sa 10<sup>ème</sup> saison culturelle. L'occasion de mettre à l'honneur le site des Doves par une programmation exceptionnelle et un projet durable.

Le projet est prévu en 3 phases :

- la restauration de la coque du bateau
- la réalisation d'une plateforme bois comprenant une partie terrasse (exposition des œuvres) et une partie cabane (hébergement et atelier). La partie cabanée se veut originale et atypique. Les travaux se feront en concertation avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, déjà associé sur le projet.
- l'inauguration de l'équipement lors des Journées du Patrimoine en septembre 2019

L'objectif est également de profiter de la présence de ce bateau traditionnel pour communiquer sur la batellerie de Loire et envisager des animations spécifiques.

Enfin, le bateau sera utilisé comme hébergement touristique en dehors des périodes de résidences d'artistes.

**Une subvention de 30 000 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, en complément d'une subvention A vos ID de 24 000 €. Le budget total s'élève à 155 106 €. La subvention régionale est plus importante qu'initialement présentée en raison de la bascule de crédits obtenus sur un autre projet – 6 000 € rebasculés.

Les échanges ont permis de préciser les points suivants :

- Sur le budget global : comment se répartissent les recettes hors assiette ? Le Fonds de soutien aux manifestations touristiques du Pays des Châteaux est sollicité ; le Festillésime du Conseil départemental sera également sollicité à hauteur de 3 000 €. Les recettes des entrées sont estimées à 20 000 €. Le mobilier et l'aménagement intérieur du bateau seront financés grâce au fond de roulement de l'association.
- Il est conseillé à Sébastien GRESSE de prendre contact auprès d'un expert fluvial afin d'avoir une vue d'ensemble sur les contraintes réglementaires propres à ce type d'équipement : sécurité, accessibilité ERP...

Le projet a obtenu le 5 juillet 2018 un avis favorable du groupe technique et une note de 19/24. Le comité de programmation vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet.**

### Bilan de la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) 2016 – 2018

Mathieu CHASSIER présente un bilan de sa mission de 3 ans au Pays des Châteaux. Il rappelle qu'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) est un référent énergie qui s'adresse à toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Son rôle est de **conseiller et informer les collectivités autour de la thématique énergie** (isolation, réglementation thermique, aides financières...), et d'**accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'économies d'énergies** (bâtiment neuf, rénovation de patrimoine, éclairage public).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016,

- 50 communes sur les 90 du Pays ont été sensibilisées et accompagnées
- 5 porteurs de projets ont été soutenus techniquement dans leur réflexion de production d'énergie renouvelable
- 21 audits de bâtiment et d'éclairage public ont été suivis
- 22 accompagnements ont été réalisés suite à des études

D'autres missions au plus long cours ont été conduites, tel que le suivi de l'éclairage public au Grand Chambord ou la participation aux Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) des 3 EPCI.

Gilles CLEMENT salue le travail effectué par Mathieu CHASSIER durant ces 3 années.

### Signature de l'accord de coopération Grand Chambord / Baie du Mont St-Michel

Le 13 septembre dernier était signé, à Montlivault, l'accord de coopération entre le Grand Chambord, le PETR Sud Manche Baie du Mont St-Michel et le PETR du Pays de Saint-Malo. Ce document entérine le **partenariat des trois territoires autour de la création de lieux belvédères, mettant en valeur les paysages classés UNESCO du Val de Loire et du Mont St-Michel et de sa baie**. Etaient notamment présents le Président du PETR du Pays de St-Malo et le vice-président du PETR Sud Manche Baie du Mont St-Michel.

Pour le Grand Chambord, il s'agit d'une démarche complémentaire à la démarche Grand Site, dans laquelle la collectivité s'est également engagée. Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de communes, rappelle l'historique de cette coopération avec le Mont St-Michel, et souligne la volonté du Grand Chambord de poursuivre sur la voie d'une réappropriation des paysages du Val de Loire.

Michel CONTOUR salue cette coopération, en rappelant que beaucoup de territoires n'ont, à ce stade, pas encore engagé de projet de coopération, *a fortiori* avec une autre Région.

Pascal MAUNY souligne l'intérêt de mettre en place une signalétique plus visible pour guider les touristes vers le Bac de Montlivault, notamment en période estivale.

### Retour sur le projet de MSAP (Maison de Services Au Public)

Un article récemment paru dans la *République du Centre* retrace les premiers mois de cet équipement itinérant sur la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Astrid LONQUEU, vice-présidente de la Communauté de communes, souligne l'implication de l'animatrice de la MSAP et confirme **l'engouement pour ce nouveau service qui a rencontré son public**. Marc FESNEAU rappelle qu'il s'agit d'une **expérimentation sur 1 an**, tout l'intérêt réside dans la possibilité d'évaluer le fonctionnement du service au fil de l'eau et de le faire évoluer en conséquence. Il souligne que la croissance a été ascendante et continue au cours des 3 premiers mois. Il sera intéressant d'étudier plus en détail la répartition géographique des usagers de la MSAP ainsi que le type de services demandé, en fonction de la commune d'origine.

## Proposition d'appel à projets pour la création d'aires d'accueil à destination des touristes à vélo

Charline URVOY présente une proposition d'appel à projets qui vise à **encourager la création et l'aménagement d'aires d'accueil et de services à destination des touristes à vélo**. Cet appel à projets est complémentaire d'un guide de bonnes pratiques édité par le Pays des Châteaux, qui sera présenté et distribué en comité syndical du Pays le vendredi 28 septembre. L'objectif est de mailler le Pays des Châteaux en aires de services adaptées aux besoins des touristes à vélo, le long des principaux itinéraires cyclables.

Il est proposé au Comité de programmation d'allouer une **enveloppe de 60 000 €** de fonds LEADER à cet appel à projets, sur la fiche-action n°2 : « Améliorer la qualité et la durabilité de la destination touristique ». Il est également proposé d'appliquer un **plafond de 15 000 €** de subvention LEADER par projet.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Laurent CHERRIER souligne l'intérêt de cette initiative, l'aménagement d'aires de services répondant aux attentes des cyclotouristes sur le territoire.
- Sur les projets déjà pressentis : plusieurs communes ont déjà manifesté leur intérêt d'aménager de telles aires d'accueil, il s'agira de les accompagner dans la définition de leur projet et le montage de leur dossier
- Attention à bien préciser dans l'appel à projets la nécessité de ne pas dénaturer les paysages par l'aménagement lourd de sites particulièrement remarquables en bord de Loire. L'insertion urbaine et paysagère est l'un des critères de sélection des projets. Ce point sera cependant précisé dans le document.
- Sur la possibilité pour des structures associatives de porter un projet d'aménagement d'aire : il s'agit d'un portage lourd pour une association, avec peu de retour sur investissement si ce n'est en terme de fréquentation du site. Il apparaît cependant opportun de laisser la possibilité à des associations de déposer un dossier. Il est également proposé de remplacer la mention « sites touristiques » par « opérateurs touristiques ».
- Gilles CLEMENT précise qu'un équipement très qualitatif a été créé sur la commune d'Azay-sur-Cher pour permettre un accueil optimal des touristes à vélo. Des exemples similaires sont présentés dans le guide édité par le Pays des Châteaux, consultable sur le site internet du Pays, rubrique « Actions du Pays ».

Michel CONTOUR souligne qu'offrir une possibilité d'aide financière constitue un levier pour provoquer l'action. Il s'agit d'initier une démarche, qui pourra ensuite être relayée par d'autres dispositifs.

**Le comité valide, à l'unanimité, le principe de lancer cet appel à projets à partir d'octobre 2018 et d'y consacrer une enveloppe de 60 000 € de fonds LEADER ainsi qu'un plafond de subvention de 15 000 € par projet.**

### A l'agenda

- o **Judi 4 octobre 2018** (9h-11h30) : Groupe technique sur les thématiques des circuits courts et de la transition écologique – 3 nouveaux projets présentés
- o **5-7 novembre 2018** : Assemblée générale de LEADER France et séminaire sur l'accès aux services publics en milieu rural (la Rochelle)
- o **Décembre 2018** (date à confirmer) : Comité de programmation

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**

Président du GAL Val de Loire -  
Chambord